



La Charte Agricole du Pays d'Aubagne

pour le maintien de notre agriculture périurbaine

Eléments de bilan

6/10/05

La Charte Agricole du Pays d'Aubagne

pour le maintien de notre agriculture périurbaine

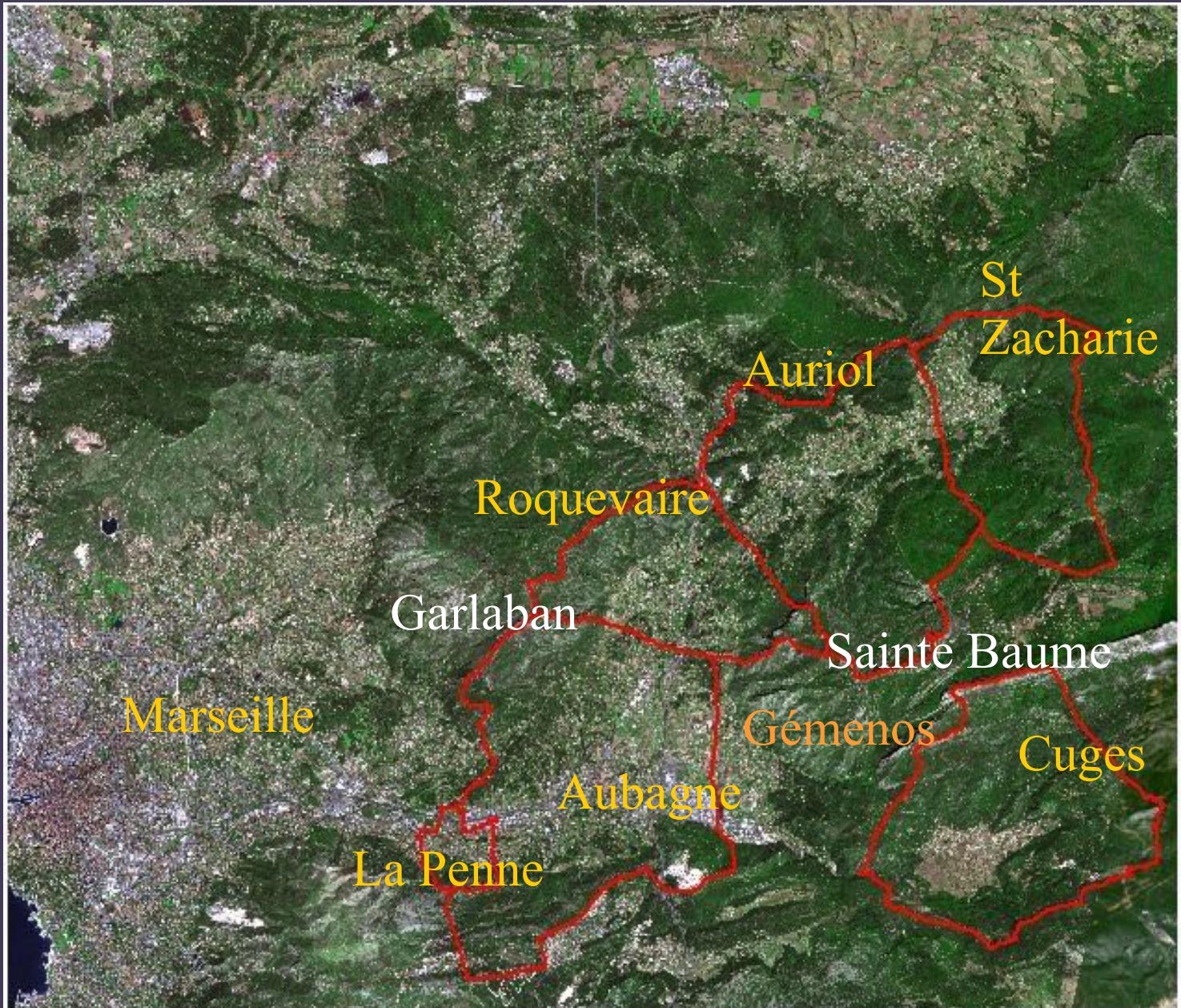
- Contexte
- Une mise en place concertée
- 4 volets pour une agriculture durable :
présentation et bilan de la politique agricole menée par GHB :
 - Foncier
 - Irrigation
 - Accès au conseil technique
 - Valorisation des produits

Le Pays d'Aubagne

- Territoire de l'intercommunalité GHB (6 communes) + Gémenos, 75 000 habitants,
- 15 km de Marseille
 - Attraction des citadins à la recherche d'un habitat rural d'où forte pression foncière (pour l'exploitant âgé : terrain = retraite)
 - Opportunité économique avec un grand marché urbain de proximité

R
A
P
P
E
L
S

Le Pays d'Aubagne



Le contexte agricole en Pays d'Aubagne



Agriculture en Pays d'Aubagne (RGA 2000)

- SAU : 873 ha
- 112 exploitations professionnelles (3,17% des BdR)
- SAU moyenne : 3,4 ha
- Productions : maraîchage (salade, basilic, persil et cébettes), viticulture, arboriculture, (+élevage de volailles, fourrage, céréales et chevaux) ; olivier en contrevent des massifs ; pépinières et horticulture en développement

La mise en place de la Charte Agricole

un programme d'actions intégrées

- Etude de 1991
- Comité de pilotage constitué d'agriculteurs, d'élus et de représentants institutionnels
- Approbation et signature de la Charte agricole le 19 Février 1992
- Elargissement en 1993 à la communauté de ville devenue communauté d'agglomération

R
A
P
P
E
L
S

Les 4 axes de la Charte Agricole

un programme d'actions intégrées

- Action sur le foncier
- Modernisation de l'irrigation
- Accès au conseil technique
- Valorisation des produits



Les 4 axes de la Charte Agricole

un programme d'actions intégrées

- Action sur le foncier
 - Révision du POS en 1992 : pérennisation de la zone agricole en zone sensible
 - Convention d'intervention avec la SAFER

- ✓ installation de 9 jeunes agriculteurs
- ✓ 6 agrandissements d'exploitation
- ✓ 3 conventions de mise à disposition sur 8 ha



Les 4 axes de la Charte Agricole

- Modernisation du système d'irrigation
 - ✓ 310 ha équipés
 - ✓ 500 adhérents à l'ASAMIA (Association Syndicale Autorisée de Modernisation des Irrigations d'Aubagne)
 - ✓ Prix de l'eau garanti sur 12 ans
 - ✓ 30 ha de remise en culture maraîchère



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ Accès au conseil technique

- Convention GHB/CETA (80.000€ soit 2 techniciens, locaux, ...)
- ✓ Appui technique (visites, expérimentations, formations, voyages d'études)
- ✓ Appui aux projets collectifs et individuels (CTE, CAD, FDGER : programme de réhabilitation de restanques,...)
- ✓ Gestion de la marque « Les Jardins du Pays d'Aubagne »



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ CETA

- ✓ 47 adhérents
- ✓ Maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs
(oléiculteurs, apiculteurs)
- ✓ 27 % de la SAU du territoire
- ✓ Moitié de la production locale



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ Appui technique

- Conseil personnalisé
- Expérimentations : essais variétaux, de techniques de lutte contre ravageurs
- Réunions d'information et de formation
- Organisation de visites d'études



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ Appui aux projets collectifs et individuels

➤ CTE

- CTE « Pays d'Aubagne »
 - Montage de 17 dossiers,
 - investissement de 540.000 €, 280.000€ d'aides,
 - Lutte raisonnée, entretien des murets de terrasses
réglage des pulvérisateurs, construction de hangars,..

➤ CAD

- CAD « Pays d'Aubagne et cuvette Marseillaise»
Enjeux : qualité du sol, paysage
- CAD Mesure nationale apicole : 2 dossiers



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ FDGER, Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural

- Depuis 1994, 20 agriculteurs, 40 ha de terrasses réhabilitées, 20km de murs, 2000 oliviers, 50% vigne, 40% oliviers
- Intérêt patrimonial, lutte contre les incendies, projet économique



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ Valorisation des produits

- Marque commerciale collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne » : 23 adhérents, fruits, légumes, miels
- Concept proximité et fraîcheur



Les 4 axes de la Charte Agricole

➤ Valorisation des produits « Les Jardins du Pays d'Aubagne »

- Lancement en mai 1996
- Crédit à l'agriculture en 1999
- Contrôles externes en 2001
- Traçabilité des pratiques culturales en 2003
- Mise en place d'un réseau de détaillants en 2004
- Enquête de notoriété de la marque en juin 2004 :
 - Auprès de 400 personnes sur le marché d'Aubagne
 - 11% la citent spontanément
 - 79% la connaissent ou reconnaissent
 - 61% ont déjà acheté des produits JPA, dont 96% sont plutôt satisfaits ou très satisfaits
 - Mai 2005 création d'une route des fermes



Une expérience reconnue au plan national et européen

- Agriculture = activité économique à part entière
- Volonté politique forte
- Partenariat de terrain et forte implication technique et financière de tous les acteurs (Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, DDAF, SAFER, CETA, Conseil Général, Conseil Régional, Crédit Agricole,...)
- Des financements : 300 000 € par an (CETA, irrigation, communication, mission d'assistance)
- Une représentation nationale : Terres en Ville



Une nouvelle dynamique pour notre Charte Agricole

- Un projet de territoire
- Un renforcement du comité de gestion
- Un renforcement de l'action foncière
- Développement de la filière agritourisme
- Renforcement des circuits courts
- Développement d'un projet TERRES EN VILLE : le vallon des gavots (20ha)